

Il reste donc 16 régions naturelles terrestres (44 p. 100 du total) à représenter par des zones protégées. Les régions non représentées se retrouvent dans les Territoires du Nord-Ouest, au Québec, au Labrador, au Manitoba, en Colombie-Britannique et au Yukon.

### **b) Parcs marins nationaux**

À la suite du développement du réseau de parcs nationaux représentatifs des régions naturelles terrestres, on a reconnu qu'il fallait également protéger au Canada les systèmes qu'on retrouve dans les divers milieux marins canadiens. On met ici l'accent sur la protection d'échantillons représentatifs des régions biogéographiques sous-marines.

Par comparaison aux parcs nationaux terrestres, le réseau des parcs marins n'en est qu'à ses débuts. Malgré cela, le Service canadien des parcs a l'intention de parvenir un jour à créer un parc marin national dans chacune des 29 régions marines du Canada. Actuellement, il n'y a que deux régions marines à être représentées correctement (le parc marin national Fathom Five en Ontario et l'élément marin de la réserve du parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique). Une fois que les accords pour les nouveaux parcs marins de Moresby-Sud (Colombie-Britannique) et du Saguenay (Québec) seront pleinement appliqués, trois autres régions seront représentées. Il restera ensuite à représenter 24 régions marines. Dans le cadre du Plan vert, le gouvernement fédéral s'est engagé à protéger quatre autres régions marines d'ici l'an 2000, mais plus des deux tiers des milieux marins canadiens (20) ne bénéficieront pas encore de protection représentative à ce moment-là. On est donc dans ce cas loin de l'objectif d'achèvement des réseaux pour la date visée.

Étant donné le niveau de perturbation provoqué par les industries, très développées, de la pêche (poissons et des crustacés), ainsi que par d'autres activités sous-marines comme l'exploration et le l'exploitation des ressources énergétiques, les options qui s'offrent afin de protéger des échantillons intacts de paysages marins diminuent rapidement, en particulier dans le sud du pays. Par conséquent, on aurait de bonnes raisons d'achever le réseau des parcs marins nationaux plus tôt que prévu.

## **LE PROCESSUS DE CRÉATION DE NOUVEAUX PARCS NATIONAUX**

En général, la création de nouveaux parcs nationaux terrestres et marins suppose cinq étapes :

- a) l'identification de zones naturelles représentatives (parmi les régions naturelles actuellement non représentées);
- b) le choix de zones candidates au statut de parc;
- c) l'évaluation de la faisabilité du parc;
- d) la négociation des ententes pour la création du parc; et